Quels sont les intérêts à entreprendre une démarche de prévention des risques professionnels ?

Centre De Gestion de la Sarthe – Séminaire

La Prévention des risques professionnels

GRAS SAVOYE
Courtier en assurances

Document confidentiel - ne pas diffuser sans autorisation

Programme

- Contexte et programmes nationaux

Des chiffres nationaux… aux grands programmes d'action

- Les statistiques d'absentéisme pour accidents de service au sein du département de la Sarthe

Des taux d'absentéisme… à l'analyse du risque

- Les enjeux de la prévention

De l'enjeu humain… à l'enjeu économique

- L'évolution réglementaire dans la Fonction Publique Territoriale

Du décret de 1985… au décret de 2012

Introduction

- L'ensemble des acteurs s'accordent aujourd'hui à considérer que l'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique est un « enjeu majeur »; un enjeu humain, social, économique et réglementaire. On évoque la « **prévention durable** ».

- Au-delà de la sécurité, on parle aujourd'hui de **santé au travail** et de **maintien dans l'emploi**; le terme « d'épidémie » est utilisé.

- Les seules mesures de prévention « techniques ne suffisent plus »; à un diagnostic « multifactoriel » on proposera une « « pluri-prévention » »:
  - Information
  - Formation
  - Organisation et moyens
  - Responsabilité de l'employeur réaffirmée
  - Investissement de chaque agent

- De la réflexion menée autour des situations ou équipements à risque, on tend vers des activités à risque, dans leur globalité. Le terme de « pénibilité » se répand.

- La pluridisciplinarité, l'implication des travailleurs à tous les niveaux, l'affirmation d'une volonté politique sont indispensables. On parle « d'acteurs » et de « remontée et descente d'information » et de « démarche participative ».

Contexte et programmes nationaux

- Stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail (2007-2012)

  - S'assurer de l'application de la législation communautaire;
  - Adapter le cadre juridique aux évolutions notamment en matière de TMS et agents cancérogènes;
  - 4 domaines à privilégier:
    - Prévention et surveillance de la santé;
    - Réhabilitation et réintégration des travailleurs;
    - Réponse aux changements sociaux et démographiques (vieillissement de la population et travail des jeunes);
    - Coordination entre politiques de santé et cohésion sociale, emploi,…
  - Intégrer la santé et sécurité au travail dans les programmes d'éducation et formation;
  - Renforcer la recherche scientifique, notamment sur les sujets de la santé mentale au travail (stress, violence, harcèlement,…)

Contexte et programmes nationaux

- Quelques chiffres sur les risques professionnels

Les risques liés à l'activité physique sont à l'origine de plus du tiers des accidents du travail et de près de 80 % des maladies professionnelles reconnues.

Le stress engendre de 50% à 60% l'ensemble des journées de travail perdues (Fondation européenne amélioration des conditions de travail, 2009)

Les problèmes de santé psychologique au travail coûtent, à la société française 1 656 millions d'euros par années (INRS, 2009)

37.5 % des salariés sont exposés à des produits chimiques (enquête Sumer, 2003)

Le risque routier est à l'origine de plus de 20% des accidents mortels du travail (pour le régime de la Sécurité Sociale)

59% des communes n'avaient pas en 2009 de Document Unique (Panorama de la prévention des risques professionnels dans les fonctions publiques locales, Mars 2010)

Contexte et programmes nationaux

- Les grands programmes d'action

THEMES PRIORITAIRES POUR LES GRANDES INSTITUTIONS EN MATIERE DE PREVENTION				
Ministère du travail - Plan santé au travail 2010-2014	**ANACT Contrat de progrès 2009-2012**	**INRS Cadrage Stratégique 2009-2014**	**CNAM : plan d'action pour les risques professionnels 2009-2012**	**FNP Programme d'actions 2011-2013**
Risque chimique	RPS	TMS	Cancers professionnels	Document Unique
TMS	TMS	CMR	Risque routier	RPS
RPS	Vieillissement de la population	Agents physiques (bruit, vibrations, champs éléctromagnétiques)	RPS	TMS
Risque routier professionnel	Document Unique	Allergies professionnelles	TMS	CMR
Risques émergents (Nanotechnologies et risques biologiques)		Addictions	Note : Le CTN H est spécialisé dans les activités de service dont les administrations locales	Risque routier
Action 23 propre aux fonctions publiques (suivi accord cadre + suivi statistiques AT/MP)		Risque biologique		
		et autres...		

Contexte et programmes nationaux

- **Observatoire Gras Savoye**

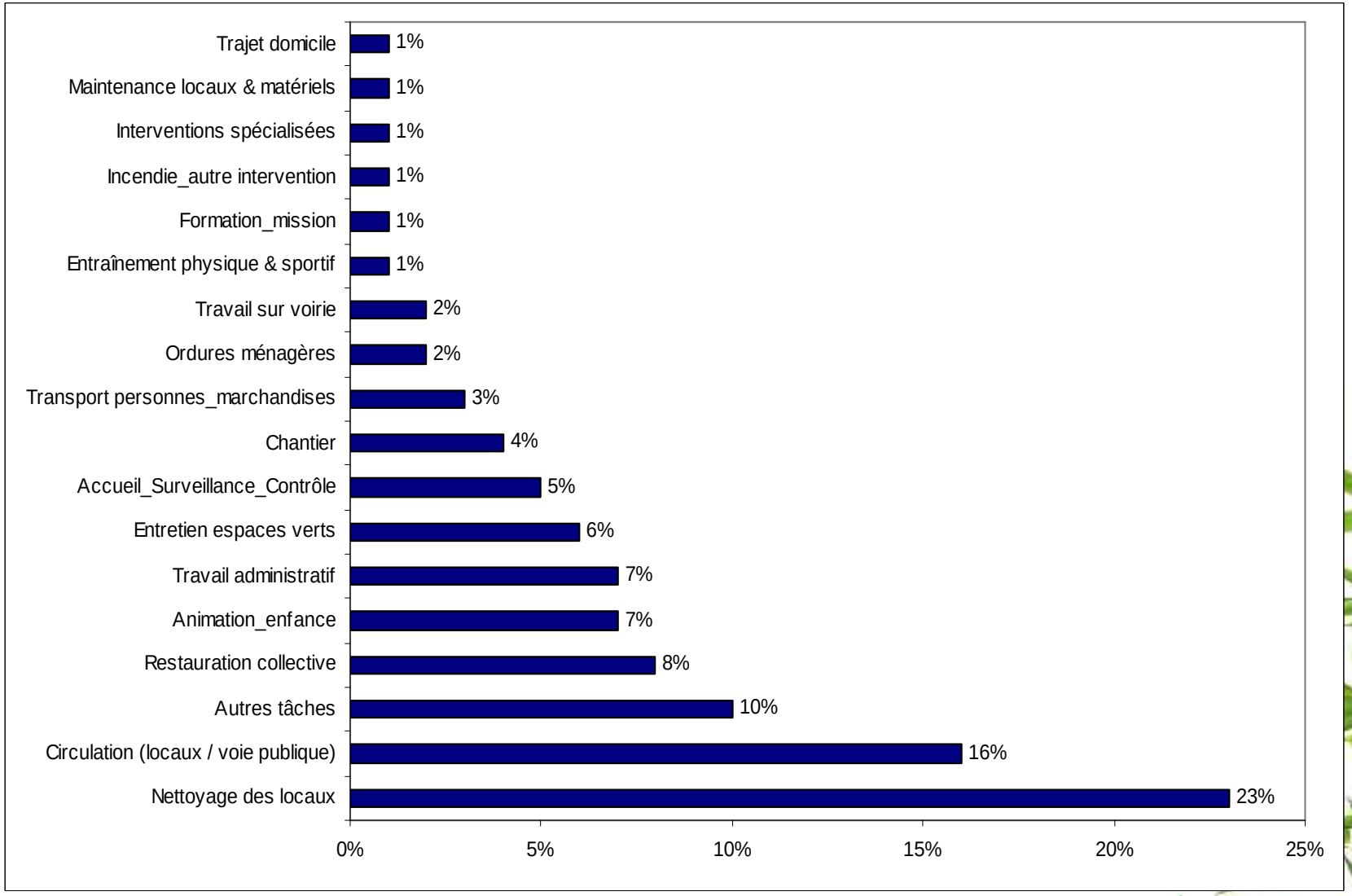

Contexte et programmes nationaux

- **Observatoire Gras Savoye**

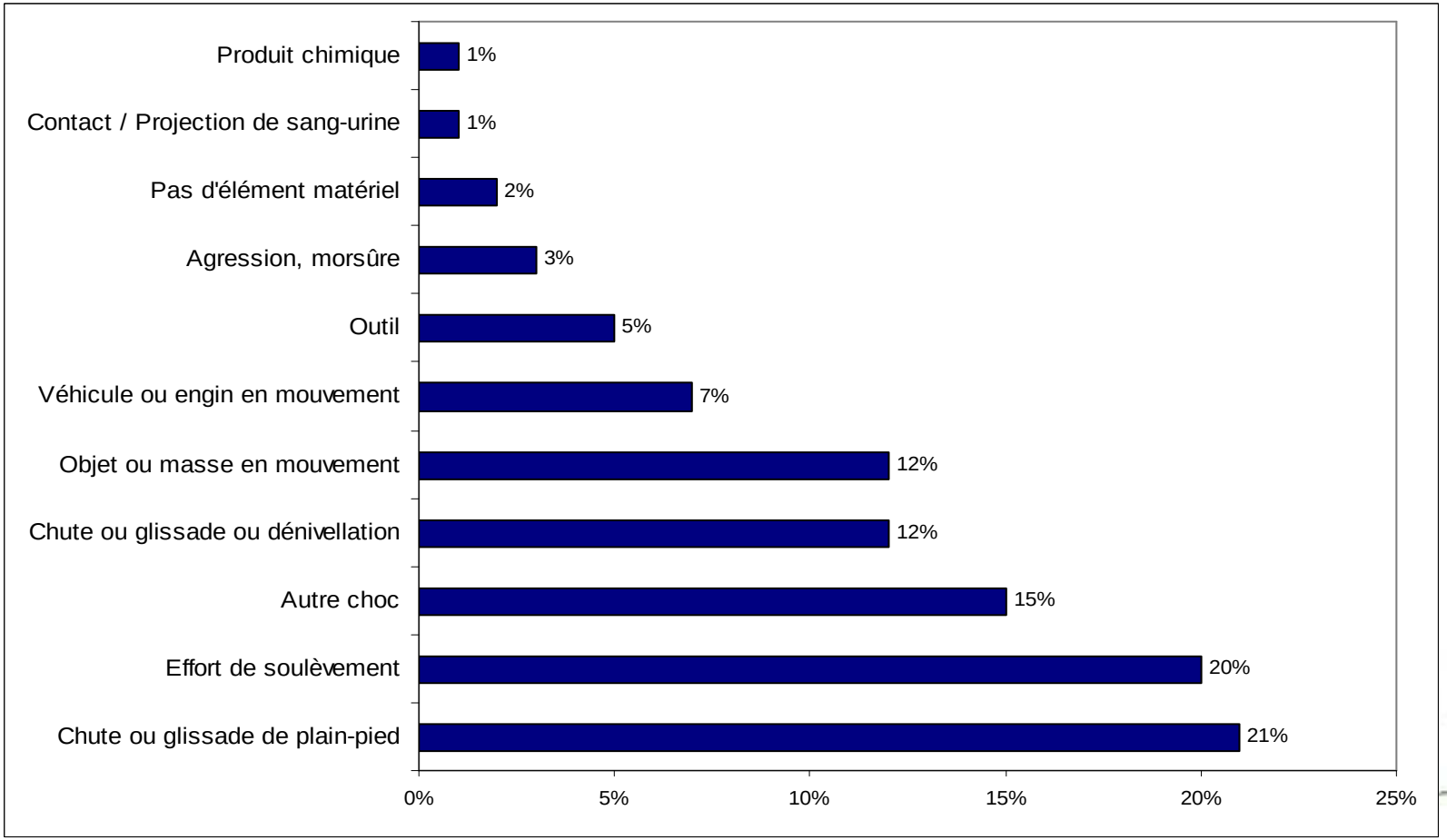

Qu'en est-il pour le département ?...

Les statistiques d'absentéisme

- L'évolution sur les quatre dernières années dans le département

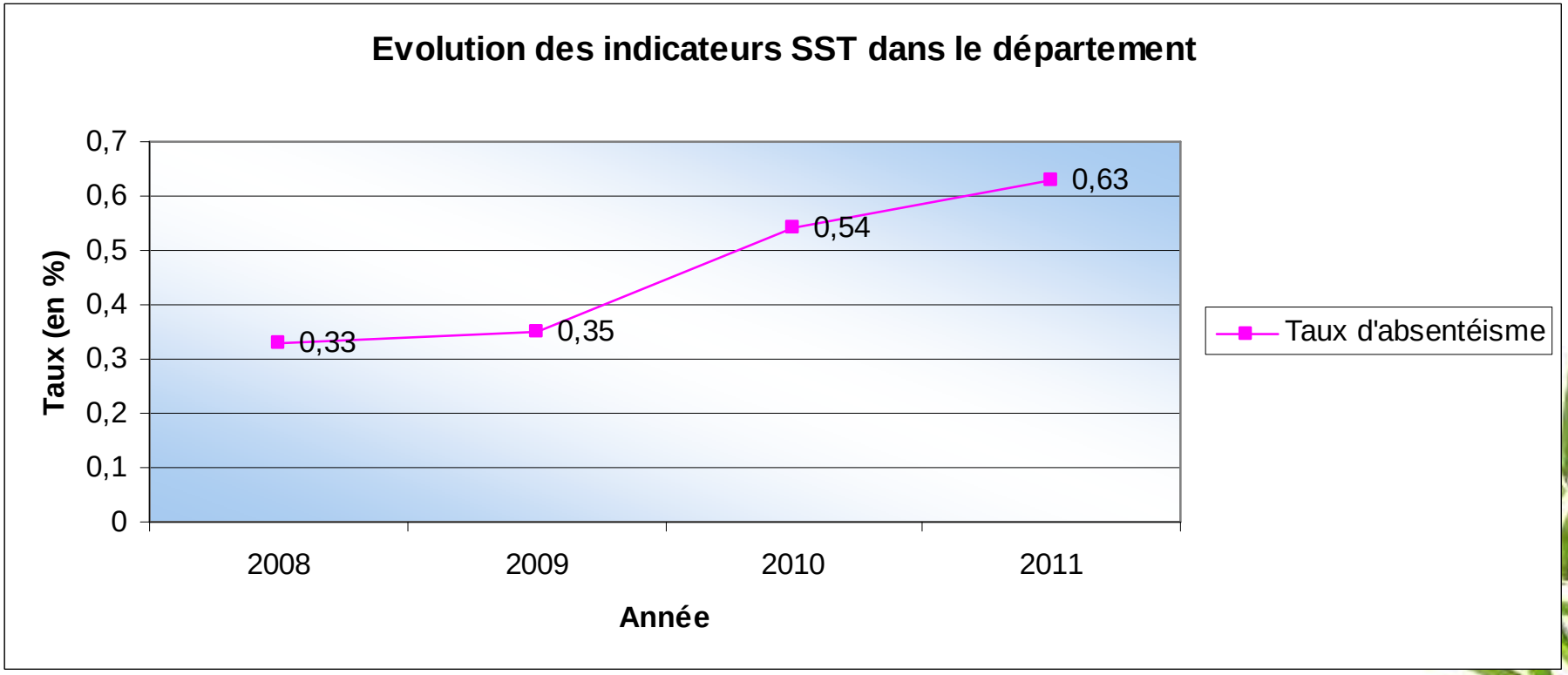

Les statistiques d'absentéisme

- L'évolution sur les quatre dernières années dans le département

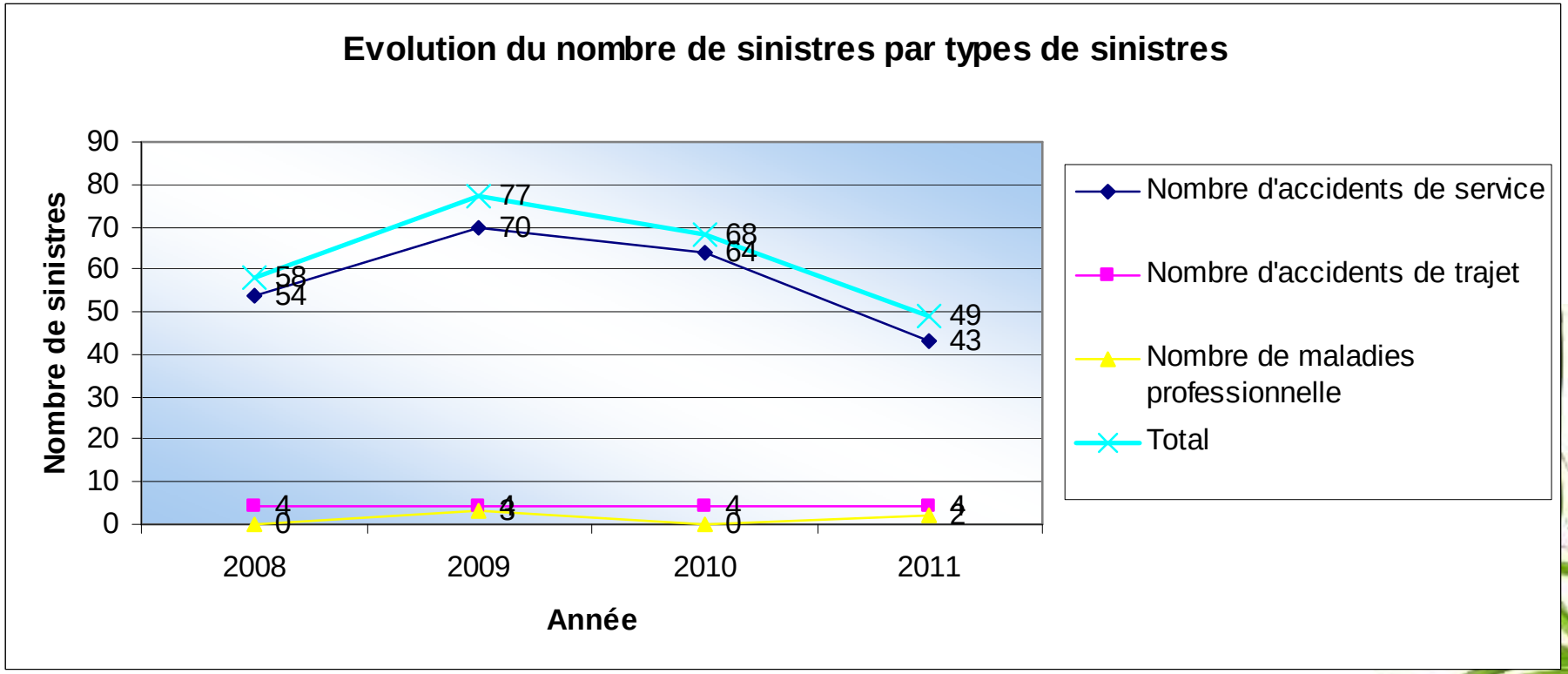

Les statistiques d'absentéisme

- L'évolution sur les quatre dernières années dans le département

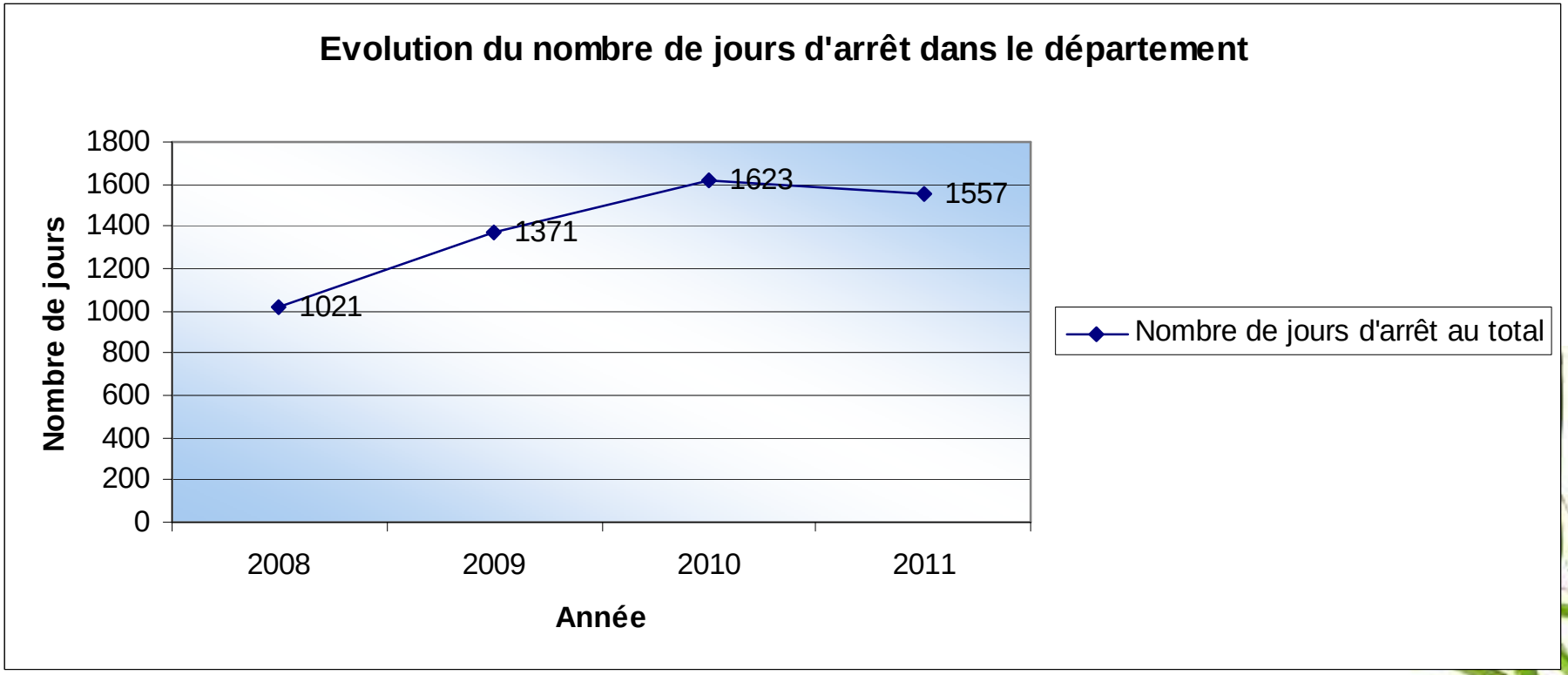

Les statistiques d'absentéisme

- L'évolution sur les quatre dernières années dans le département

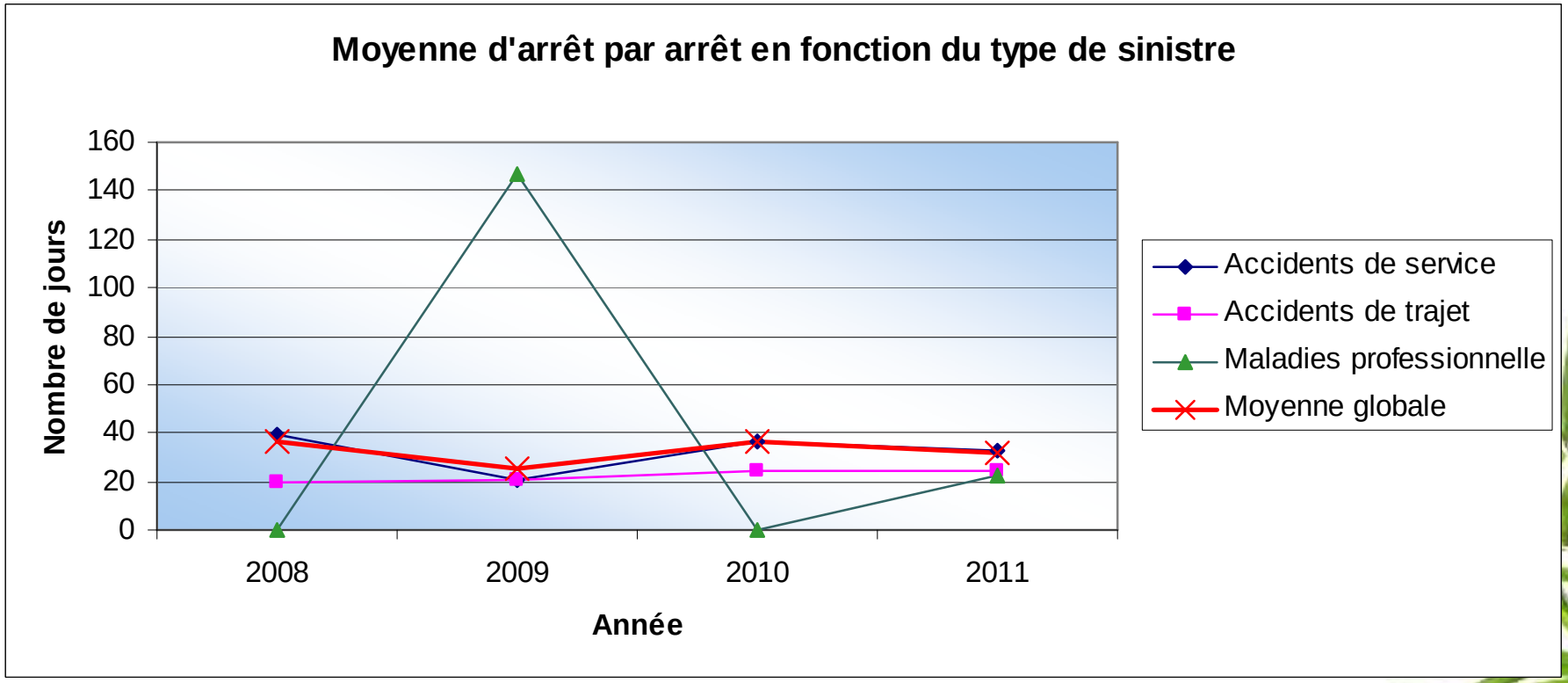

Les statistiques d'absentéisme

- La synthèse en 2011

Analyse selon l'activité

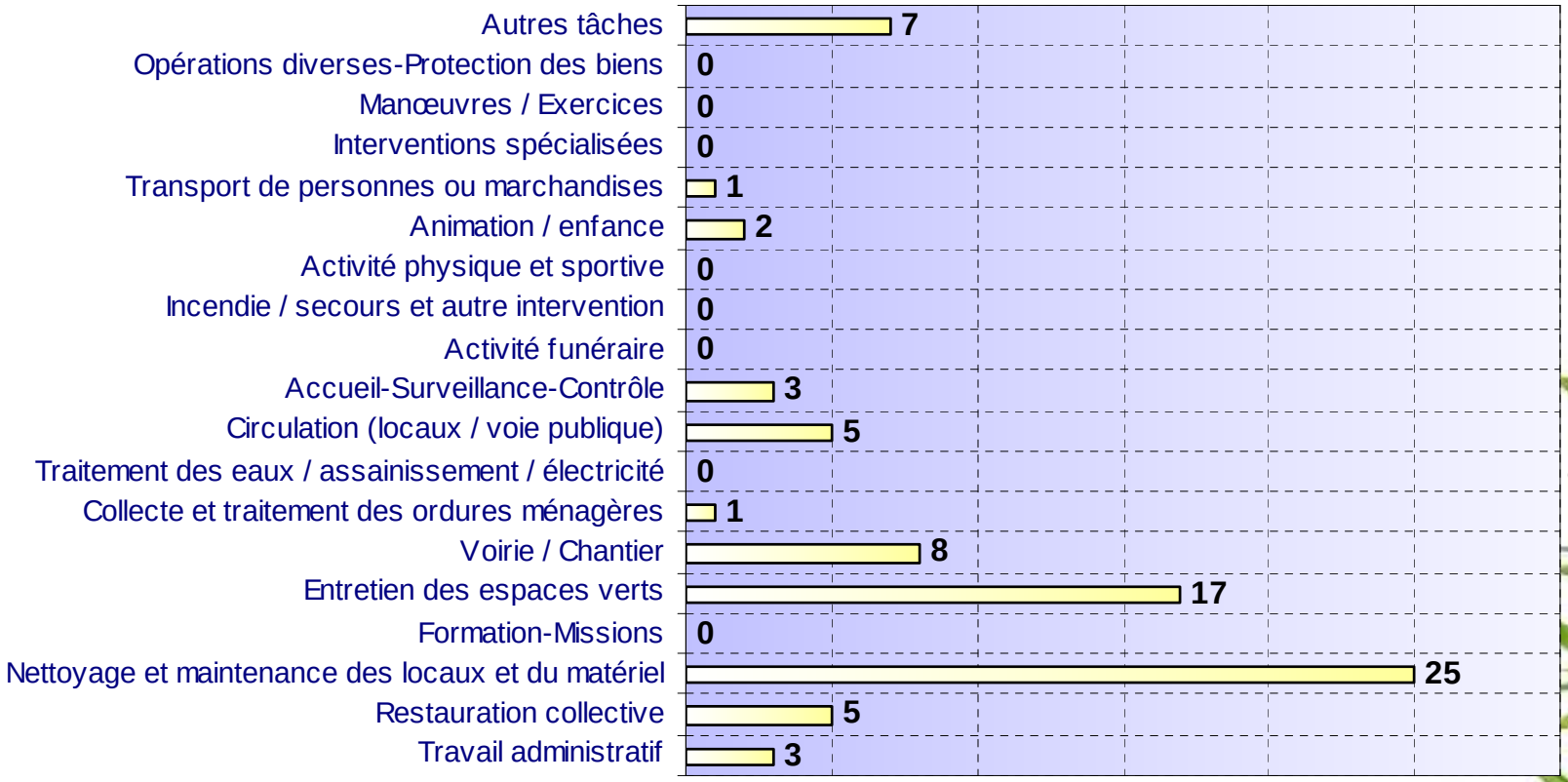

Les statistiques d'absentéisme

- **La synthèse en 2011**

Lieu	Total AT avec et sans arrêts (y compris Rechute*)	Répartition
BÂTIMENT ANNEXE	0	0%
BLOC OPÉRATOIRE	1	1%
CIMETIÈRE	1	1%
COMPLEXES SPORTIFS	4	5%
DÉCHETTERIES	5	6%
DOMICILE D'UN TIERS	0	0%
ECOLE, CRÈCHES, CENTRE DE LOISIRS	8	10%
LOCAUX ADMINISTRATIFS	2	3%
LOCAUX TECHNIQUES	**15**	**19%**
NON PRÉCISÉ	3	4%
PARCS, JARDINS, ESPACES VERTS, FORÊTS	**12**	**15%**
PARTIES COMMUNES	7	9%
RESTAURATION	7	9%
VOIES ET LIEUX PUBLICS	**13**	**17%**

Les statistiques d'absentéisme

- **La synthèse en 2011**

Analyse selon les éléments matériels

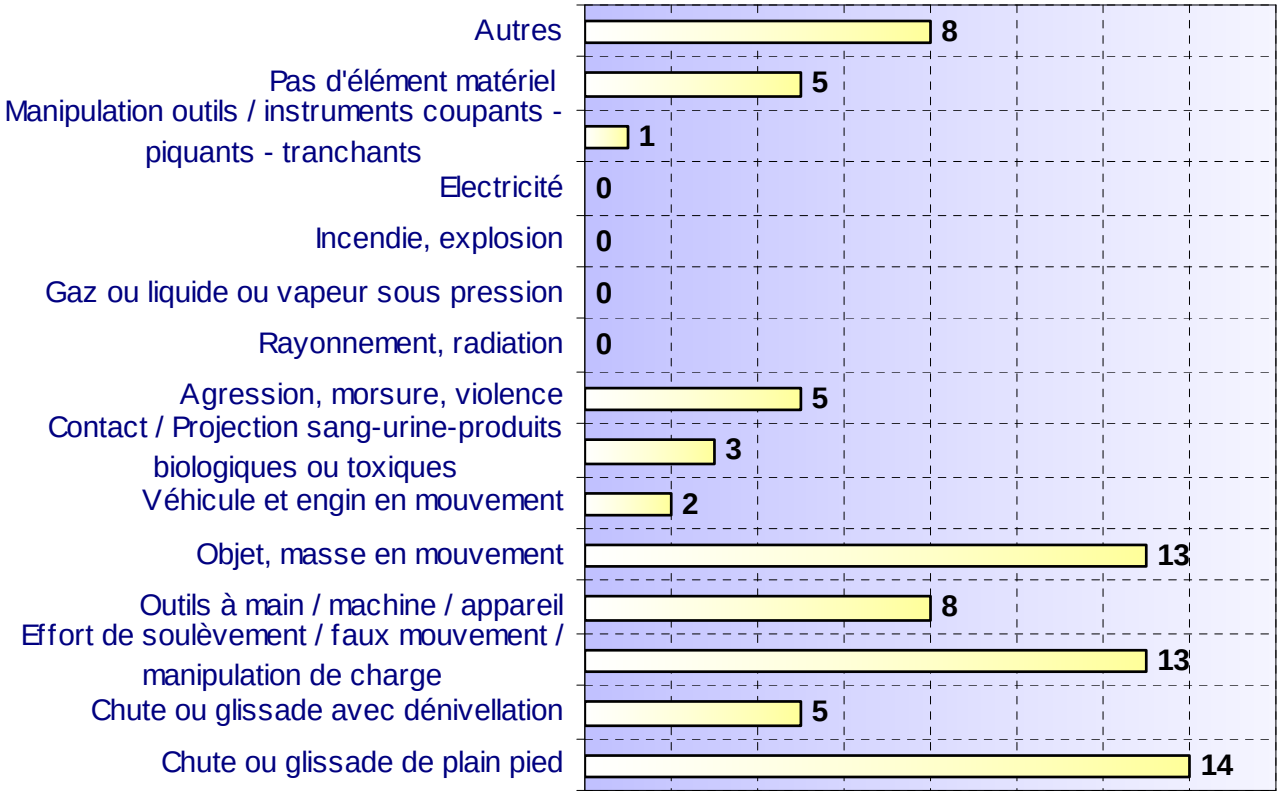

Les statistiques d'absentéisme

- **La synthèse en 2011**

Analyse selon les sièges des lésions

Sièges multiples / Lésions internes / Non précisé : 6.41%

Membres supérieurs : 14.1%

Dos : 1.28%

Pieds : 5.13%

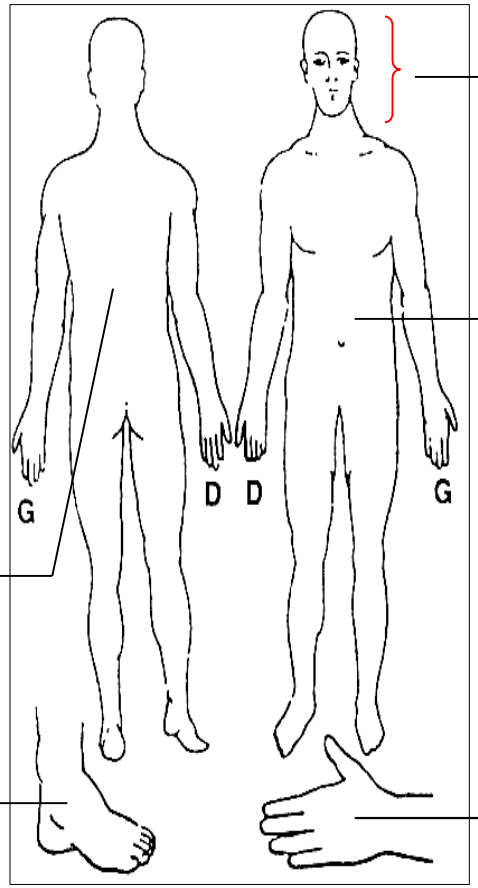

Tête / yeux : 28.21%

Abdomen : 6.41%

Membres inférieurs : 19.23%

Mains : 19.23%

Les enjeux de la prévention

- L'enjeu humain

  - Besoin de sécurité: sang contaminé, suicides, amiante,…

  - Préserver la santé physique ou psychologique des agents : chaque petit accident est souvent un dysfonctionnement qui aurait pu avoir des conséquences plus graves. Chaque petite exposition à un risque pour la santé, si elle se répète pendant de nombreuses années, peut devenir à terme une atteinte grave.

  - Respect de la vie et du niveau de vie: Doit-on laisser un accident ou une maladie professionnelle survenir sans chercher à le ou la prévenir ? L'insécurité au travail peut avoir comme conséquence la douleur, le handicap provisoire ou définitif, et peut-être la baisse de revenu ou la radiation. Les dommages collatéraux sont aussi importants (famille ou proches de la victime…)

Les enjeux de la prévention

- L'enjeu managérial

  - Une démarche de prévention se veut collective, participative, transversale et fédératrice. Ainsi, elle renforce le dialogue et la communication auprès des agents et dans un même temps créé un sentiment de reconnaissance et de valorisation des agents et de leur métier

  - Disposer d'un outil de recensement, de connaissance, d'analyse et de maîtrise des risques professionnels

  - Révéler des « vocations » en matière d'Hygiène et de sécurité

  - Formaliser des plans d'actions de prévention

  - Mutualiser des actions et projets de prévention

  - Améliorer la gestion des accidents de service, de trajet et des maladies professionnelles

  - Améliorer la qualité du service public

Les enjeux de la prévention

- L'enjeu juridique

➢ **« Les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent … »**

Art. 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

➢ **« Des conditions d'hygiène et de sécurité** de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique **sont assurées aux fonctionnaires** durant leur travail »

Art. 23 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

➢ **L'autorité territoriale** est chargée de **veiller à la sécurité** et à la protection de la santé **des agents** placés **sous son autorité**

Art. 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décr et n°2012-170 du 3 février 2012

➢ **L'employeur** assure la sécurité et **protége la santé** (physique et mentale) **des agents** par (*art. L. 4121-1 du code du travail*) :

- *Des actions de prévention des risques professionnels (L.4121-1) ;*
- *Des actions de formation et d'information (L4141-2) ;*
- *La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés (L.4111-6)*
- *La mise en œuvre des principes généraux de prévention.*

Les enjeux de la prévention

L'enjeu économique

- **Tout accident est générateur de coûts, directs ou indirects :**
- **Pour les coûts directs,** il s'agit des obligations statutaires.
- **Pour des coûts indirects,** il est important de rappeler que l'absence d'un ou plusieurs agents ou la répétition de leur absence peut avoir des conséquences telles que :
  - *une surcharge de travail pour les agents présents,*
  - *une tendance à la démotivation,*
  - *une baisse de la qualité du service rendu au public…*
- **Coût moyen pour un agent CNRACL :**
  - *Accident de service :* ***2 560 €***
  - *Accident de trajet :* ***4 659 €***
  - *Maladie professionnelle :* ***20 504 €***

L'évolution réglementaire dans la Fonction Publique Territoriale

- Décret n° 2012-170 du 3 février 2012

  - Règles relatives à l'hygiène et la sécurité et contrôle de leur application
    - Registre de santé et sécurité au travail
    - ACMO : Assistant (niveau de proximité) ou conseiller en prévention (niveau de coordination). Lettre de cadrage à formaliser.
    - ACFI et lettre de mission. Libre accès aux locaux.
    - Danger Grave et Imminent : l'autorité prend les mesures et donne les instructions nécessaires pour permettre aux agents d'arrêter leur activité.

  - Formation en matière d'hygiène et sécurité
    - Les membres représentants du personnel des organismes compétents en matière d'HSCT bénéficient au cours du premier semestre de leur mandat une formation minimale de 5 jours, renouvelée à chaque mandat.

  - Médecine professionnelle et préventive
    - Cadrage des missions

L'évolution réglementaire dans la Fonction Publique Territoriale

- Décret n°2012-170 du 3 février 2012 (suite)
  - Organismes compétents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Applicable en 2012 : rôle et attributions

Applicable en 2014 : règles d'organisation, de composition, de désignation et de fonctionnement des CHSCT

Les nouvelles missions du CHSCT (en + des précédentes)

- Contribue à la protection de la santé physique et mentale des agents et du personnel placé sous la responsabilité de l'autorité par une entreprise extérieure.
- Contribue à l'amélioration des conditions de travail
- Contribue à la promotion de la prévention des risques et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective (notamment sur le harcèlement moral ou sexuel)
- Suggère tout mesure de nature à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'HS.
- Procède à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétences (avec au moins un représentant de l'autorité et un représentant du personnel)
- Peut demander de faire appel à un expert agréé en cas de projet important pouvant modifier la SST ou les CT
- Est consulté sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et sur les mesures générales prises pour ce qui touche au maintien dans l'emploi et au reclassement.
- Peut proposer un ordre de priorité du programme annuel de prévention, et peut proposer des mesures supplémentaires dans ce cadre.

Conclusion

GRAS SAVOYE

Courtier en assurances